

chez nous, il n'y a pas de chômage, de sorte que, pas plus que nous, ils n'ont des hommes à rien faire dont ils peuvent faire des militaires. Leurs problèmes sont les mêmes que les nôtres, très exactement, et il n'y a pas l'ombre d'une raison pour que, eu égard à notre population, nous ne fassions pas autant qu'eux.

Le Gouvernement croit-il que nous puissions participer à des pactes du genre de celui des Nations Unies ou de celui de l'Atlantique sans nous charger des responsabilités qu'ils entraînent? Ses décisions, ou plutôt l'absence de décisions, semblent l'indiquer. Quelqu'un a dit avec beaucoup d'à propos qu'un parasite c'est quelqu'un qui ne franchit une porte battante que si un autre la lui a poussée. Le Gouvernement porterait atteinte non seulement à notre sécurité mais aussi à notre honneur national s'il s'avisait de laisser quelqu'un d'autre accomplir les efforts qui s'imposent en cette période d'alerte ou qui s'imposeraient en cas d'une troisième Grande Guerre.

Si nous continuons d'agir en parent pauvre, nous ne dupérons aucunement ni les États-Unis ni l'Angleterre. Tout ce que nous y gagnerons, ce sera d'être traités non comme une puissance moyenne mais comme une petite puissance. Les États-Unis et l'Angleterre savent en effet distinguer entre les déclarations ronflantes lors des conférences et les dérobades quand c'est le temps d'agir.

Il est grand temps que le gouvernement se rende compte que seuls la puissance et les préparatifs militaires peuvent en imposer aux communistes et que le seul moyen dont disposent le Canada et les autres pays libres pour prévenir une troisième conflagration mondiale, c'est de se préparer à repousser toute agression. Il vaudrait beaucoup mieux, en cas de guerre, que nous disposions de forces aguerries, en nombre compatible avec notre chiffre de population, prêtes à se porter vers d'autres parties du monde pour y repousser les agresseurs avant qu'ils nous envahissent.

L'autre solution consiste à attendre que notre ennemi ait conquis nos alliés l'un après l'autre, qu'il ait à son actif la puissance industrielle de l'Europe et du Japon et le pétrole du moyen Orient et qu'il s'attaque à notre continent, fort d'une puissance militaire dépassant tout ce qu'on peut imaginer. Il y a peut-être des députés qui estiment que nous ne sommes nullement tenus de fournir, proportionnellement à notre population, un effort égal à celui de nos deux grands alliés. S'il en est, il sera intéressant de les entendre nous exposer pourquoi ils sont de cet avis.

Les Canadiens, en grande majorité j'en suis convaincu, croient que nous sommes moralement tenus de fournir un effort égal à celui de nos deux grands alliés, compte tenu de notre chiffre de population. Sans la force militaire de ces alliés, nous serions vraiment dans une situation précaire. Le moins que nous puissions faire, c'est donc d'assumer notre part du fardeau. Nous pouvons recruter les forces militaires qu'il nous faut pourvu toutefois,—c'est la première condition,—que le Gouvernement renseigne la population sur la gravité de la situation et qu'il cesse de la bercer d'illusions comme il le fait en lui disant que les chances sont de cinquante à une contre la probabilité d'une guerre mondiale dans laquelle nous serions entraînés. On ne peut s'attendre que nos jeunes gens prennent la situation au sérieux si on leur répète constamment qu'il n'y a qu'une chance sur cinquante qu'on ait besoin de leurs services. Le fait est que la situation n'a jamais été aussi grave qu'aujourd'hui pour le Canada. La population ne manquera pas d'être à la hauteur des circonstances, pourvu qu'on lui dise la vérité.

Il faut en deuxième lieu que les militaires de la réserve, instruits depuis cinq ans à cette fin, servent de base à la levée des troupes qu'il nous faut aujourd'hui. On peut confier à des unités et des formations réparties uniformément dans tout le pays, la tâche de recruter les hommes dont elles auront besoin et de leur donner l'instruction élémentaire. La formation des grandes unités se poursuivrait aux différents centres du pays. Incidemment, cela relèverait beaucoup le moral des troupes de réserve, ce dont elles ont grandement besoin.

Troisièmement, durant la période d'instruction, la solde et les conditions de service seraient les mêmes que pour les troupes régulières.

Quatrièmement, s'il n'existe pas de circonstances critiques nationales une fois l'instruction terminée, les unités et formations retourneront à la réserve et les hommes reprendront leurs emplois civils, quittes à être rappelés immédiatement en cas de danger.

Cinquièmement, leur formation se poursuivra comme troupes de réserve un ou deux soirs par semaine, avec, durant l'été, deux semaines d'exercices par grandes unités.

Sixièmement, nous devrions rétablir la loi qui visait à protéger ceux qui s'enrôlent en exigeant des patrons qu'ils accordent un congé à ceux qui désirent prendre du service militaire, ou suivre des cours d'instruction, sans que cela nuise à la reprise de leur emploi civil ou de leurs droits d'ancienneté.